

**PROCES VERBAL DE DISCUSSIONS
ENTRE
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
ET
LES AUTORITES CONCERNEES DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
SUR
LA COOPERATION TECHNIQUE JAPONAISE
POUR
L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE RIZICOLE
SUR LES HAUTES TERRES CENTRALES**

En considération du Procès-verbal de Réunions entre l'Equipe d'Etude Préliminaire organisé par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après se référant à "JICA") et les autorités Malagasy en date du 29 mai 2008, JICA a eu une série de discussions avec les autorités Malagasy concernées au regard des mesures souhaitées être prises par la JICA et le Gouvernement de la République de Madagascar pour une mise en œuvre réussie du Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole sur les Hautes Terres Centrales.

Il en résulte des discussions, et conformément aux clauses de l'Accord sur la Coopération Technique entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Madagascar, signé à Antananarivo le 24 novembre 2003 (ci-après se référant "Accord"), que la JICA et les autorités Malagasy concernés ont convenu sur les points se référant au contenu du document ci-joint.

Etant rédigé en langue Anglaise et Française, chaque texte est authentiquement égal. En cas de divergence d'interprétation, le texte Anglais devra prévaloir.

Antananarivo, 1^{er} décembre 2008





Mr. TOGAWA Toru
Représentant Résident
Bureau de JICA Madagascar
Agence Japonaise de Coopération
Internationale
Japon





Dr. RAMANOELINA Panja
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche
République de Madagascar

LE DOCUMENT JOINT

I. COOPERATION ENTRE LA JICA ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar (ci-après se référant à "GOM") mettra en œuvre le Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole sur les Hautes Terres Centrales (ci-après se référant à "le Projet") en coopération avec la JICA.
2. Le Projet sera mis en œuvre en accord avec le résumé du Projet présenté en Annexe-I.

II. MESURES A PRENDRE PAR LA JICA

Conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Japon et aux clauses de l'Article III de l'Accord, la JICA, étant l'agence d'exécution de Coopération Technique par le Gouvernement du Japon (ci-après se référant à "GOJ"), prendra à ses propres frais, les mesures suivantes selon les procédures normales de son schéma de coopération technique.

1. ENVOI D'EXPERTS

La JICA fournira les services des experts suivant la liste présentée en Annexe-II. La clause de l'Article VIII de l'Accord sera appliquée à l'égard des experts susmentionnés.

2. FOURNITURE DE MACHINES ET D'EQUIPEMENT

La JICA fournira des machines ainsi que des équipements et autres matériels (ci-après se référant à "les Equipement") nécessaires pour la mise en œuvre du Projet selon la liste présentée en Annexe-III. La clause de l'Article VII-1 de l'Accord sera appliquée à l'Equipement.

3. FORMATIONS DU PERSONNEL MALAGASY AU JAPON ET/OU DANS DES PAYS TIERS

La JICA fournira pour le personnel Malagasy, en connexion avec le Projet, des formations au Japon et/ou dans des pays tiers.

III. MESURES A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

1. Le GOM prendra les mesures nécessaires afin d'assurer que l'exécution de manière autonome du Projet soit pérenne après la période de la coopération technique Japonaise, à travers une implication entière et active dans le Projet par les autorités y afférents, les groupes bénéficiaires et les institutions.
2. Le GOM s'assurera que les technologies et les connaissances acquises par les ressortissants Malagasy résultant de la coopération technique Japonaise contribuera au développement social et économique de la République de Madagascar.
3. Conformément aux clauses de l'Article V de l'Accord, le GOM octroiera au sein de la République de Madagascar les privilèges, les exemptions et les avantages à l'endroit des experts cités au II-1 ci-dessus ainsi qu'à leurs familles, lesquels ne seront en aucun cas moins favorables que ceux accordés à des experts des pays tiers ou aux organismes internationaux exécutant des missions similaires.
4. Conformément aux clauses de l'Article IV et VII de l'Accord, le GOM prendra les mesures nécessaires afin de recevoir et d'utiliser les Equipements fournis par la JICA dans le cadre de II-2 ci-dessus ainsi que des machines et matériels apportés par les experts relatifs à la partie II-1 susmentionné.
5. Le GOM prendra les mesures nécessaires afin d'assurer que les connaissances et les expériences acquises par le personnel Malagasy des formations techniques au Japon et/ou dans les pays tiers seront utilisées de manière efficace durant la mise

en œuvre du Projet.

6. Conformément aux clauses à l'Article V de l'Accord, le GOM pourvoira des services du personnel homologue Malagasy et du personnel administratif cité en Annexe-V.
7. Selon les clauses de l'Article V de l'Accord, le GOM fournira des locaux et des installations conformément à la liste présentée en Annexe-V.
8. Conformément aux lois et aux règlements en vigueur dans la République de Madagascar, le GOM prendra les mesures nécessaires afin de fournir ou de remplacer à ses propres frais des machines, des équipements, des instruments, des véhicules, des outils, des pièces de rechanges ainsi que tout autre matériels nécessaires pour la mise en œuvre du Projet, autres que les Equipements fournis par la JICA, relatif à la partie II-2 ci-dessus.
9. Conformément aux lois et aux règlements en vigueur dans la République de Madagascar, le GOM prendra les mesures nécessaires afin d'assurer les dépenses de fonctionnement requises pour la mise en œuvre du Projet.

IV. ADMINISTRATION DU PROJET

1. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (ci-après se référant à "MAEP"), en tant que Directeur du Projet, assurera la responsabilité globale de l'administration et la mise en œuvre du Projet.
2. Le Directeur Général de l'Agriculture of MAEP en tant que Gestionnaire de Projet, sera responsable de la coordination et de l'administration du Projet au niveau national.
3. Les Directeurs Régionaux de Développement Rural of MAEP (ci-après se référant à "DRDR") dans les trois Régions focales, à savoir Alaotra-Mangoro, Bongolava

et Vakinankaratra, en tant que Co-Gestionnaires de Projet, seront responsables de la coordination, la mise en œuvre et l'administration du Projet au niveau régional.

4. Le Conseiller Principal pourvoira les recommandations et les conseils nécessaires au Secrétaire Général du MAEP, au Directeur Général de l'Agriculture du MAEP et aux Directeurs de DRDR dans les trois Régions focales, au sujet de questions relatives à la mise en œuvre du Projet.
5. Les experts fourniront l'orientation et les conseils techniques à l'endroit du personnel homologue Malagasy sur les aspects techniques relatifs à la mise en œuvre du Projet.
6. Pour une mise en œuvre réussie et efficace de la coopération technique du Projet, un Comité Conjoint de Coordination sera mis en place et dont les fonctions et la composition sont décrits en Annexe-VI.

V. EVALUATION CONJOINTE

L'évaluation du Projet sera réalisée conjointement par la JICA et les autorités Malagasy concernées, à mi-parcours et durant les six dernières années de la coopération afin d'en examiner le niveau d'achèvement.

VI. REGLEMENT EN CAS DE PROBLEMES A L'ENCONTRE DES EXPERTS JAPONAIS

Conformément aux clauses de l'Article VI de l'Accord, le GOM se retiendra d'émettre des réclamations à l'encontre des experts Japonais impliqués dans la coopération technique pour le Projet, résultant ou en rapport avec l'exercice de leurs fonctions officielles dans la République de Madagascar, à l'exception de réclamation faisant attrait à la mauvaise conduite ou à la négligence des experts Japonais.

VII. CONSULTATION MUTUELLE

Une consultation mutuelle entre la JICA et le GOM concernant tout problème majeur survenu ou en rapport avec le présent Document Joint.

VIII. MESURES POUR LA PROMOTION DE LA COMPREHENSION ET L'APPUI AU PROJET

En vue de promouvoir l'appui au Projet au sein de la population de Madagascar, le GOM prendra les mesures nécessaires afin de faire connaître le Projet auprès du peuple Malagasy.

IX. DUREE DE LA COOPERATION

La durée de la coopération technique pour le Projet relative au présent Document Joint sera de cinq (5) années à compter de la date d'arrivée du premier expert Japonaise dans la République de Madagascar.

- ANNEXE-I RESUME DU PROJET
- ANNEXE-II LISTE DES EXPERTS
- ANNEXE-III LISTE DE MACHINES ET EQUIPEMENTS
- ANNEXE-IV LISTE DU PERSONNEL HOMOLOGUES ET ADMINISTRATIF
MALAGASY
- ANNEXE-V LISTE DE TERRAIN, DE BATIMENTS ET D'INSTALLATIONS
- ANNEXE-VI COMITE CONJOINT DE COORDINATION (JCC)

ANNEXE I RESUME DU PROJET

1. Objectifs Globaux

La production rizicole sur les hautes terres centrales est augmentée.

2. Objectif du Projet

La productivité rizicole est augmentée dans les sites modèles.

3. Résultats

1. Des paquets techniques intégrés pour l'amélioration de la productivité agricole sont développés à travers le Projet.
2. Des systèmes de distribution et de multiplication de semences sont promus dans le cadre du Projet.
3. Le lien entre les parties prenantes dans les Régions focales est renforcé.
4. Des matériels d'instruction technique sont créés pour la dissémination des parquets techniques intégrés.

4. Activités

- 0-1. Déterminer les sites modèles au sein de chaque Région focale
- 0-2. Identifier les contraintes et les problèmes des paysans ciblés (Conduite d'une enquête de base)
 - 1-1. Revoir les informations et les matériels techniques existants
 - 1-2. Formuler et conduire des expériences de vérification suivant les conditions régionales
 - 1-3. Conduire des expériences sur les techniques culturales (gestion de l'eau et du sol, contrôle des mauvaises herbes et des insectes, etc.)
 - 1-4. Conduire des expériences sur la technologie de post-récolte
 - 1-5. Développer et promouvoir le machinisme agricole.
- 2-1. Conduire des formations sur la gestion des gènes semenciers
- 2-2. Conduire des formations sur les techniques de certification de semences
- 2-3. Fournir des directives techniques aux producteurs semenciers (CMS¹ et paysans producteurs semenciers).
- 2-4. Proposer des systèmes de distribution de semences améliorées.
 - 3-1. Tenir des réunions régulières au sein des parties prenantes
 - 3-2. Conduire des formations nécessaires à l'endroit des formateurs (ex. CDR²).
 - 3-3. Démontrer des paquets techniques au niveau des sites modèles.
 - 3-4. Conduire des séminaires/ateliers à l'endroit des associations paysannes.
 - 3-5. Conduire des visites d'étude /visites d'échange nécessaires.

¹ Centre Multiplicateur de Semences

² Conseiller au Développement Rural

- 4-1. Collecter et faire une revue des matériels actuels disponibles.
- 4-2. Développer des outils d'instruction technique (brochures, posters, fiches techniques, etc.).
- 4-3. Utiliser le média pour la dissémination des informations techniques (TV/Radio).



ANNEXE II LISTE DES EXPERTS

Les experts, qui seront chargés des domaines suivants seront assignés au Projet:

1. Experts à Long Terme

- (1) Conseiller Principal / Développement Agricole
- (2) Coordinateur du Projet / Dissémination
- (3) Production Rizicole
- (4) Gestion d'Exploitation Agricole

2. Experts à Court Terme

- (1) Machinisme Agricole
- (2) Economie Agricole / Commercialisation
- (3) Organisation Paysanne
- (4) Post-récolte
- (5) IEC

Note: Les détails sur les domaines, le nombre et la durée de fonction des experts devront être déterminés durant le processus de conception détaillée du Projet.

ANNEXE III LISTE DE MACHINES ET EQUIPEMENTS

Une partie des machines et des équipements nécessaires pour la mise en œuvre efficace du Projet sera fournie par la partie Japonaise en considération de l'état d'avancement du Projet et des budgets.

1. Véhicule(s)
2. Equipements de Bureau
3. Autres équipements nécessaires



**ANNEXE IV LISTE DU PERSONNEL HOMOLOGUE ET ADMINISTRATIF
MALAGASY**

1. Personnel Homologue

- (1) Directeur de Projet
Secrétaire Général, MAEP
- (2) Gestionnaire de Projet
Directeur Général de l'Agriculture, MAEP au niveau national
- (3) Co-Gestionnaires de Projet
Les Directeurs de DRDR dans les trois Régions focales (Alaotra-Mangoro, Bongolava, and Vakinankaratra) au niveau régional
- (4) Personnel homologue dans les domaines suivants
 - 1) Personnel issu des DRDR respectifs
 - 2) Chercheur(s) de FOFIFA dans les Régions respective et les sièges
 - 3) Technicien(s) du CMS Sakay et Anosiboribory
 - 4) Technicien(s) et instructeurs de CFAMA
 - 5) Personnel issu des départements y afférentes du MAEP
 - 6) Autres si nécessaire

2. Personnel administratif

- (1) Personnel administratif
- (2) Autre personnel d'appui nécessaire pour la mise en œuvre du Projet
(ex : chauffeur)

ANNEXE V LISTE DE TERRAIN, DE BATIMENTS ET D'INSTALLATIONS

1. Terrain, bâtiments et équipements nécessaires pour la mise en oeuvre du Projet
2. Salles et espace nécessaires pour l'installation et le stockage d'Equipement
3. Espace de bureau et équipements nécessaires pour les experts de la JICA et les membres y afférents
4. Si nécessaire autres équipements approuvés d'un commun accord



ANNEXE VI COMITE CONJOINT DE COORDINATION (JCC)

1. Fonction

Le Comité Conjoint de Coordination (JCC) sera mis en place afin de superviser le Projet. Le JCC se réunira au moins une fois par an et lorsqu'il est de besoin. Les principales fonctions du JCC consistent à:

- (1) Examiner et approuver le Plan d'Action Annuelle (APO) à formuler par le Projet conformément au Procès-verbal de Discussions;
- (2) Faire une revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées particulièrement dans le cadre de APO susmentionné ;
- (3) Réviser et échanger les points de vue sur les problèmes majeurs relatifs ou résultant du Projet et recommander les mesures correctives ;
- (4) Procéder à la revue et à l'approbation du PDM en cas de besoin; et
- (5) Faire la revue de la coordination et les effets de synergie au sein du Projet et d'autres projets de la JICA dans le domaine de l'irrigation et/ou de la riziculture ;
et
- (6) Faciliter la coordination avec les autorités y afférentes.

2. Composition

(1) Président:

Secrétaire Général, MAEP

(2) Partie Malagasy:

- 1) Directeur Général de l'Agriculture, MAEP
- 2) Directeur du Génie Rural, MAEP
- 3) Directeur de la Vulgarisation Agricole et de l'Appui à l'Organisation des Producteurs (DVAAOP), MAEP
- 4) Directeur de la Planification et du Développement du Partenariat (DPDP), MAEP
- 5) Directeur de la DRDR Alaotra-Mangoro, MAEP
- 6) Directeur de la DRDR Bongolava, MAEP
- 7) Directeur de la DRDR Vakinankaratra, MAEP
- 8) Directeur de la FOFIFA, MAEP
- 9) Directeur du CFAMA, MAEP
- 10) Directeur du CMS d'Anosyboribory, MAEP
- 11) Directeur du CMS de Sakay, MAEP
- 12) Représentant du Ministère des Finances et du Budget
- 13) Représentant de la Présidence

(3) Partie Japonaise:

- 1) Conseiller Principal / Développement Agricole (Expert Japonais)
- 2) Expert(s) désigné(s) par le Conseiller Principal

- 3) Représentant(s) de Projet(s) de Coopération Japonaise dans le cadre du Programme
- 4) Représentant du Bureau de la JICA Madagascar

Notes:

- Des Représentants de l'Ambassade du Japon peuvent assister à la réunion du JCC à titre d'observateur(s).
- Le Président pourrait requérir et approuver la présence d'autres personnels y afférents en tant qu'observateurs.

**PROCES VERBAL DE REUNIONS
ENTRE
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
ET
LES AUTORITES CONCERNEES DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
SUR
LA COOPERATION TECHNIQUE JAPONAISE
POUR
LE PROJET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE RIZICOLE
SUR LES HAUTES TERRES CENTRALES**

Conformément aux Procès verbal de Discussions sur le Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole sur les Hautes Terres Centrales de Madagascar (ci-après se référant à "le Projet") signé à Antananarivo le 1^{er} décembre 2008 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après se référant à "JICA"), les deux parties ont tenu des discussions additionnelles sur les détails du Projet.

Par conséquent, les deux parties ont convenu sur les points relatifs au Projet incluant le Cadre Logique Provisoire du Projet ainsi que le Plan d'Opération Provisoire ci-joints. Les deux parties ont compris que le Cadre Logique Provisoire du Projet et le Plan d'Opération Provisoire sont sujets à des modifications en cas de nécessité dans le cadre du Procès-verbal de Discussions, durant la mise en œuvre du Projet.

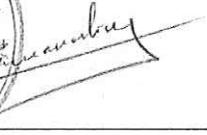
Etant rédigé en langue Française et en langue Anglaise, chaque texte authentiquement égal. En cas de divergence d'interprétation, le texte en Anglais devra prévaloir.





Mr. TOGAWA Toru
Représentant Résident
Bureau de JICA Madagascar
Agence Japonaise de Coopération
Internationale
Japon



Antananarivo, 1^{er} décembre 2008


Dr. RAMANOELINA Panja
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche
République de Madagascar

LE DOCUMENT JOINT

I. CADRE LOGIQUE PROVISOIRE DU PROJET

Le cadre du Projet est présenté sous forme de Cadre Logique du Projet (ci-après se référant à "PDM") en Annexe-I, lequel spécifie les objectifs, les résultats et les activités. Le PDM devra être utilisé pour le suivi et l'évaluation des activités ainsi que des réalisations du Projet. Le PDM peut être modifié sur approbation du Comité Conjoint de Coordination (ci-après se référant à "JCC").

II. PLAN D'OPERATION PROVISOIRE

Le Plan d'Opération Provisoire (ci-après se référant à "PO") est présenté en Annexe-II. Le PO peut être modifié sur approbation du JCC.

III. COMITES REGIONAUX DE GESTION TECHNIQUE

Pour une mise en oeuvre réussie et efficace du Projet, le Comité Régional de Gestion Technique (RTMC) sera établi au niveau régional dans les trois Régions focales afin de discuter de la gestion et des aspects techniques relatifs au Projet particulièrement relevant du niveau régional. Les fonctions et la composition du RTMC sont décrites en Annexe-III.

IV. PLAN D'OPERATION REGIONAL

Le Plan d'Opération Régional, étant le Plan d'Opération détaillé pour chaque Région focale, devra être créé par chaque Région focale dirigé par les Directeurs Régionaux de Développement Rural du MAEP (ci-après se référant à "DRDR") sur consultation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (ci-après se référant à "MAEP"). Les Plans d'Opération Régionaux seront approuvés au sein du RTMC de chaque Région, et soumis au JCC.

V. FOURNITURE DE LOCAUX ET D'EQUIPEMENTS

La partie Malagasy devra pourvoir à ses propres frais des espaces de bureau et des équipements au siège du MAEP ainsi qu'au niveau des trois Régions focales. Les bureaux du Projet dans les trois Régions focales seront établis dans les locaux des DRDR ou dans des emplacements plus appropriés.

ANNEXE I	CADRE LOGIQUE PROVISOIRE DU PROJET (PDM)
ANNEXE II	PLAN D'OPERATION PROVISOIRE (PO)
ANNEXE III	COMITES REGIONAUX DE GESTION TECHNIQUE (RTMC)



ANNEXE I CADRE LOGIQUE PROVISOIRE DU PROJET (PDM)

Intitulé: Le Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole sur les Hautes Terres Centrales de Madagascar

Durée: 2007 à 2012 (5 ans)

Préparé: Novembre 2008; Version 0

Zone cible: Cinq Régions des Hautes Terres Centrales de Madagascar (Alaotra-Mangoro, Bongolava, et Vakinankaratra comme Régions focales, et Analamanga et Itasy)

Groupes cibles: Paysans riziculteurs dans la zone cible du Projet Agences d'exécution: DRDR dans les trois Régions focales Agences de coopération: FOFIFA, CFAMA & CIMS dans les trois Régions focales

Résumé Narratif	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Moyens de Vérification	Hypothèses Importantes
<p>Objectifs Globaux La production rizicole sur les hautes terres centrales est augmentée.</p> <p>Objectif du Projet La productivité rizicole augmente dans les sites modèles.</p> <p>Résultats 1. Des paquets techniques intégrés pour l'amélioration de la productivité rizicole sont développés à travers le Projet. 2. Les systèmes de distribution et de multiplication sont promus dans le cadre du Projet. 3. Le lien entre les acteurs dans les Régions focales est renforcé. 4. Des matériels d'instruction technique sont créés pour la dissémination des paquets techniques intégrés.</p> <p>Activités 0-1. Déterminer les sites modèles dans chaque Région focale 0-2. Identifier les contraintes et les problèmes des paysans cibles (conduire d'une enquête de base) 1-1. Faire la revue des informations et matériels techniques existantes 1-2. Formuler et conduire des expérimentations de vérification suivant les conditions régionales 1-3. Conduire des expérimentations sur les techniques culturales (gestion de l'eau et du sol, contrôle de mauvaises herbes et d'insectes, etc.) 1-4. Conduire des expérimentations sur les technologies de post-récolte. 1-5. Développer et promouvoir la mécanisation agricole. 2-1. Conduire des formations sur la gestion de gènes semenciers. 2-2. Conduire des formations sur les techniques de certification de semences. 2-3. Fournir des orientations techniques aux producteurs semenciers (CMS et paysans producteurs semenciers). 2-4. Proposer des systèmes de distribution de semences améliorées. 3-1. Organiser des réunions régulières des parties prenantes 3-2. Conduire des formations de formateurs nécessaires (ex. CDR). 3-3. Démontrer des paquets techniques dans les sites modèles. 3-4. Conduire des séminaires/ateliers pour les associations paysannes. 3-5. Conduire des visites d'étude nécessaires/visites d'échange. 4-1. Collecter et faire la revue des matériels actuels disponibles. 4-2. Développer des matériels d'instruction technique (brochures, posters, fiches techniques, etc.). 4-3. Utiliser le média pour la dissémination des informations techniques (TV/Radio).</p>	<p>La production rizicole est améliorée de 0% dans les zones des Hautes Terres Centrales avant 2018.</p> <p>1. Le rendement rizicole moyen des paysans participant dans les sites modèles est augmenté de 0/ha. 2. La capacité technique et de gestion des paysans participant dans les sites modèles est améliorée.</p> <p>1. Les types et le nombre de techniques nouvellement introduites et améliorées augmentent. 2-1. Production et la distribution de semences de riz de qualité de variétés recommandées aux environnements des sites modèles. 2-2. Nombre d'inspecteurs de semences qui ont suivi la formation 3-1. Nombre et les accords à mettre en action décidés dans les réunions des parties prenantes. 3-2. Nombre de réunions et de participants/organisation pour la planification et la mise en œuvre des séminaires. 4. Types et nombre de matériels d'instruction technique créés.</p> <p>Contribution de la Partie Japonaise 1. Experts 1.1. Experts à long terme (selon la nécessité) Conseiller Principal / Développement Agricole, Coordinateur du Projet / Dissémination, Production Rizicole, Gestion d'exploitation (*Détails des domaines, l'effectif et la durée des experts devront être déterminés durant le processus de conception détaillée du Projet) 1.2. Experts à court terme (selon la nécessité) Machinisme Agricole, Organisation Paysanne, Post-récolte, IEC, Economie Agricole / Commercialisation (*Détails des domaines, l'effectif et la durée des experts devront être déterminés Durant le processus de conception détaillée du Projet) Experts des Pays Tiers (ex. Machinisme agricole) 2. Formation • Formation au Japon et/ou dans les pays tiers 3. Fourniture d'Equipements • Véhicule(s), équipements de bureau, etc • Autres dépenses nécessaires en Intrants</p>	<p>Données et Rapports de Statistiques Agricoles</p> <p>Etude de Base Etude d'Impact Site Observation Rapports de Projet & Rapports Annuels</p> <p>Rapport d'Etude de Base Rapports Annuels Site Observation Etude sur l'Exploitation Agricole (Suivi et Etude d'Impact) Rapports de Projet Registre des Activités du Projet & Registre des Réunions Rapports d'Evaluation de Formation</p> <p>Contribution de la Partie Malagasy 1. Ressources Humaines: Personnel Homologue et Administratif 2. Locaux, espaces de bureau et installations nécessaires pour les activités du Projet 3. Coût local (Coût d'opération pour la mise en œuvre du Projet)</p>	<p>1. Le prix du riz ne diminue pas de manière drastique. 2. Les paysans peuvent utiliser les services nécessaires de crédits 3. Les régions peuvent fournir le budget pour la révolution verte.</p> <p>1. Il n'y a pas de mauvaises conditions climatiques: (cyclones, sécheresse, grêles, etc.) 2. Le prix des intrants agricoles (ex: fertilisant, pesticide) est stable pour les paysans.</p> <p>1. Les homologues ne partent ni ne changent de manière fréquente au sein de l'organisation.</p> <p>Pré-condition 1. La paix et la stabilité économique sont maintenues à Madagascar. 2. La coopération et la démarcation pour le Projet au sein du MAEP et des organismes y afférents (tels que FOFIFA, DRDR, CMS, CFAMA) sont sécurisées 3. La politique sur la multiplication de semences rizicoles ne change pas à Madagascar.</p>

ANNEX II PLAN D'OPERATION PROVISOIRE (PO)

Plan d'Opération Provisoire (PO) Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole sur les Hautes Terres Centrales de Madagascar

	2009	2010	2011	2012	2013
0. Sélectionner les sites modélés					
0-1. Déterminer les sites modélés au niveau de chaque Région					
0-2. Identifier les contraintes et les problèmes des paysans ciblés y issues and problems of the targeted farmers (Conduite d'enquête de base)					
1. Développer des paquets techniques intégrés					
1-1. Faire la revue des matériels et informations techniques existants					
1-2. Formuler et conduire des expérimentations de vérification					
1-3. Améliorer les techniques culturales (gestion de l'eau et du sol, contrôle de mauvaises herbes et des insectes)					
1-4. Améliorer les technologies de poste-récolte					
1-5. Mécaniser l'exploitation agricole (promotion et développement du machinisme agricole)					
1-6. Améliorer la gestion d'exploitation agricole					
2. Promouvoir le système de multiplication de semences					
2-1. Améliorer la gestion de gène semencière					
2-2. Améliorer la certification de semences					
2-3. Améliorer la multiplication de semences					
2-4. Améliorer la distribution de semences					
3. Renforcer le lien au sein des parties prenantes au niveau des Régions focales					
3-1. Tenir des réunions régulières au sein des parties prenantes					
3-2. Organiser des formations de formateurs nécessaires (ex. CDR)					
3-3. Démontrer des paquets techniques par les formateurs au niveau des sites modélés					
3-4. Organiser des séminaires/ateliers à l'endroit des associations paysannes					
3-5. Exécuter des visites d'étude nécessaires/visites d'échange					
4. Disséminer des technologies/améliorées sur les Hautes Terres Centrales					
4-1. Collecter et compiler les matériels actuels disponibles					
4-2. Développer les outils techniques utiles (brochures, posters, fiches techniques, etc)					
4-3. Utiliser le media pour la dissémination des informations techniques (TV/Radio)					
Vakinankaratra (Haute Altitude & Froid)					
Bongolava (Pluvial)					
Analamanga					
Itasy					
Suivi et Evaluation					

Phase Préparatoire
 Phase Intensive
 Phase de Suivi
 Phase d'Assistance

ANNEXE III COMITE REGIONAL DE GESTION TECHNIQUE (RTMC)

1. Fonction

Le Comité Régional de Gestion Technique (RTMC) sera établi au sein des trois Régions focales (Alaotra-Mangoro, Bongolava et Vakinankaratra) afin de discuter de la gestion et des aspects techniques relatifs au Projet particulièrement relevant du niveau régional. Le RTMC tiendra des réunions mensuelles et chaque fois qu'il est de besoin. Les principales fonctions du RTMC consistent à:

- (1) Formuler le Plan d'Action Annuel (APO) pour chaque région respective;
- (2) Faire le suivi et la revue de l'état d'avancement global des activités réalisées dans le cadre de l'APO de chaque région respective;
- (3) Discuter sur les problèmes majeurs liés ou résultant du Projet; et
- (4) Faciliter la coordination avec les autres autorités concernées au niveau de chaque région respective.

2. Composition

- (1) Président d'honneur:
Directeur de DRDR de chaque Région
- (2) Partie Malagasy:
 - 1) Directeur de Stations de Recherche Régionales de la FOFIFA au niveau des Régions
 - 2) Directeur du CMS et du CFAMA au niveau des Régions
 - 3) Directeur de la DDR au niveau de la Région
 - 4) Représentant du District (à déterminer après spécification des sites modèles)
 - 5) Représentant de la Commune (à déterminer après spécification du site modèle)
 - 6) Représentant des paysans (représentant d'association paysanne)
- (3) Partie Japonaise:
 - 1) Conseiller Principal / Développement Agricole
 - 2) Expert(s) désigné(s) par le Conseiller Principal

3. Observateurs

- 1) Homologues du Projet

Note:

- Le Président d'honneur peut requérir et admettre la présence d'autres personnels y afférents à titre d'observateurs.

3. 農村調査結果

農村調査 ＜アロチャ・マングル県＞

訪問日時：5月16日（金）9:30～11:30

訪問村落：Antanimena 村（Fokotany）の Ampanefy という集落。ムララノクロム・コミュニケーションに属する（県庁から約30分）

インタビュー者：松本（調査団員） 通訳：Ms. Raminoson Miora Fanomezantsoa Kajy

同行者：同コミュニケーション担当の DRDR の District オフィサー(Mr.Rivomanjaka)が同行。

インタビュー先：Mr.Rarotoarison Justin（President, Federation Tsaravohi PC23、男性1名）

*DRDR スタッフは局長からの連絡を受けておらず、農家へのアレンジも当然ながらできていなかった。とはいえ、突然の訪問にもかかわらず、DRDR スタッフはこちらの要望に答えてくれ、同行及びアレンジを行ってくれた（DRDR スタッフの聞き取り結果を別添）。

＜村落基礎情報＞

- ・ 同村の特徴＝移住村落（多くは1920年代の親の代にアンチラベ他から移住）。
- ・ 人口は約500人（62%が女性）。18歳以下60%と若年層多く、また現在、8割が小学校に行っている（村人のほとんどは初等教育卒業とのこと）。なお成人男性のうち、1割は高校卒。
- ・ 部族は、メリナ（Merina）が9割。1割が少数民族で Antandroy Betsileo。生活習慣や栽培方法は、部族により特に相違はないとのこと。
- ・ 村落には、小学校2校（教会1つ）。なお、政府機関の出先はなく、DRDR スタッフのみが当コミュニケーション担当で、農村開発アドバイザーはいないとのこと。
- ・ なお、1カ月前、MAP推進のため、県から数人の Agent が村を訪問した模様（県の予算）＝稲作振興のため、啓蒙や助言（4カ月のみ）。（当村に対してではなく、他の村落に対しての指導）
- ・ NGO（ANAE）が、農民組織と協働し、稲作指導（研修等を実施）→研修センターで技術指導、及び圃場での実践もあり（オーガニックでなく、植物・作物利用の肥料活用、農民組織の運営方法の指導など。NGOの技術者が講師・助言者。年2回研修）、またモニタリングやフォローもされている（3年前から）→それまでには NGO（Tafa）が支援してくれていたとのこと。

＜農業事情＞

- ・ 高台（Upland）の土地における主要作物は、キャッサバ、野菜（コメはマイナー）。十分な水がなく、冬季栽培はなし。
- ・ 収入源の中心は、コメ（なお農民は当村のみならず、他の村落＝PC23 地区内に耕地を持っている→土地は購入あるいは伝統的な慣習、世襲地とのこと。村落から、10～12km 離れており、1～1.5時間かかる。徒歩あるいは自転車で通っている模様）。PC23 地区でコメを栽培しているとのこと。特に3月の雨期に販売。→土地登記については、徐々に進んでいる模様。
* 本村落のみならず、1村落を除き、全村落は PC23 地区外にある模様。
- ・ 天候は、1～2月が雨期、8～10月が乾期。しかし、年によって変動多く、通常5月は雨が降らないのに、今年はまだ降っているなど予測がつかない。昨年の方が収穫が良かった（過去5年の収穫を比較すると、最悪は昨年、今年、一方、最高年は2005年とのこと、ここ数年悪くなっているとのこと。理由は洪水や水不足）
- ・ 耕地の多くは高台の土地で、非灌漑地（村落内）。
- ・ コメの栽培品種は、農民の8割が、“MK34”（ローカル品種で、6カ月生育）を栽培（1970年代に導入）。→生育期間が長いのに当品種を栽培する理由は、気候にあっているから（種蒔時が早く降雨の有無にあまり左右されないから）、なお嗜好にも合っているとのこと。
- ・ 新品種としては、2種を栽培（IR64及びセボタ；120日）→3つとも平均収量3t。

- ・ 6割の農家が化学肥料購入（以前は DRDR が販売していたが、今は民間企業。NPK¹&Urea）、なお、堆肥は数人使用している（5 貧農のみ）。コンポストも開始されたが、まだ広まっていない。殺虫剤も使用。
- ・ もっとも多く耕地を持っている篤農は、10ha 以上。平均的には約 5 ha。貧しい人は 1~2ha のみ。政府から土地を借りて耕作している農家もある（土地なし層で、土地を借りるか、あるいは他の土地で労働することで生活している模様）。
- ・ ほとんどの農家は、種子を CMS から購入（農家によっては CALA から購入）。また種子増殖も始めているが、まだ実践段階。
- ・ 栽培技術は、同村落では普通、伝統的農法であるが、SRA システムを最近になって導入し始めた模様（SRI は非常に少ない）。
- ・ 多くの農家の農機具は、鋤、カマ、なかには小型トラクターを所有している者もいる。10ha 以上持っている農家でも燃料代節約のため牛耕あるいは労働力利用。
- ・ コメの販売方法は、特定の仲介者はいないが、コメ購買者が村落にきて、個々の農家が、Paddy Rice で売るとのこと。マーケットにまで運搬して売ることはない。
- ・ 組合（Cooperative）はないが、組織を創立することを計画中とのこと。
- ・ 村落におけるコメに関する問題・課題は、1) 土壌の肥沃度低下（NPK はじめ、化学肥料の投入による将来の環境被害のおそれ）、2) 村落外=PC23 地区の灌漑施設老朽化、3) ファイナンス（農業投入のために借りても、気候の変化で思ったような生産ができず融資を返せない）。
- ・ 上記のような問題に対処するにあたって、①施設の改修、②投入（クレジット）へのより容易なアクセス（大統領が稲作振興を声明しているのだから、“米銀行” など設立必要。今は利子が高く²、なかなか借りることができず、より低い利子が必要との弁）。③技術サポートの強化（技術者や普及員の配置。→70 年代には、PC23 内には普及担当が 15 名いた）。→施設改修が最も重要で、改修できれば単収 5t や二期作も不可能でない。

* DRDR の PC23 地区担当は、現在 1 名のみ（村落を回ることは不可能との本人の談）。

< Federation 農民組織の状況 >

- ・ 水利組合で、彼はその代表。Federation の傘下に、Association は 21 団体（各プロット毎）。
- ・ 全部で 800 メンバー（1 つの、Association で約 40 メンバー）。3 年が任期（各 Association 代表による投票で President が選ばれるとのこと）。
- ・ 主な活動は、Association の調整、水管理調整（年次総会で、メンバー代表間で水供給時間などを決定）、執行予算決定、維持管理費徴収チェック。
- ・ 水利費徴収は、5,000Ar/ha。昨年は 11%のみ支払い（約 300ha。全体で 3,000ha 耕作面積）→それまではもっと悪かった（以前は 10,000Ar/ha 徴収しており、ほとんど誰も払っていなかったのが現状。水利費徴収は、70 年代から開始とのこと；当時は政府機関の SOMALAC³が実施しており、ほぼ 100%の徴収であった）。
- ・ 水利費徴収率を上げるための手段を聞いたところ、農民啓蒙（水や徴収の重要性）との回答。

（所感）

政府の普及体制が弱く、ドナーや NGO の存在が大きいと感じた。また土地登録の重要性を再認識させられた。さらに PC23 地区というのは“稲作地区”のことを指し（フランス植民地時代の区分）、村落居住地区とは離れていることが理解できた。

¹ 200kg/ha=1,300Ar/kg。現金で購入（数人は OTIV、CECAM などのマイクロファイナンスも利用しているとのこと）。

² OTIV の場合、利子 3%以上。

³ PC23 地区での灌漑排水施設の維持管理は、90 年まで政府の灌漑事業実施機関であった SOMALAC が実施してきた。SOMALAC は 85 年に裨益農民から管理費の徴収を目的として水利組合（AUE）を組織し、さらに共同維持管理体制を推進していたが、政府の公営諸機関の縮小と民営化政策に従って、90 年に解体された後、同地区の維持管理業務は政府と裨益農民が共同で実施する事になった。

また、水利組合も徴収率のことを踏まえると、ほとんど機能していないようである。何より、組合メンバーの団結力もない様子で、施設維持管理を果たそうという動きがない。水利組合のメンバーといっても村落が異なることも多く、集会などその調整は容易でなさそうである。なお、同地区では肥料の投入はかなりあり、同国内でも稲作穀倉地帯だけあって、稲穂の広がりはずばらしく、水はけはよくないが、整った田園風景が垣間見られた（ちょうど収穫期）。

別添：同コミュニティ担当の DRDR スタッフへのインタビュー

氏名：Mr.Rivomanjaka 5月16日（コミュニティオフィスにて聴取）

学歴：高卒。技術者レベルで、現在まで既に11年勤務。

<主な活動>

- ・“Chief of Water Network”という肩書で、コミュニティ対象に活動。なお同コミュニティ担当者は現在彼1名（5年前までは2名以上配置されていたが、退職者が出て、それ以降、補充はない）→自分は元々水管理だけが業務であったが、コメや農業に関しても担当することになったとの説明あり。またメイヤー（コミュニティ長）へのアドバイスも行っているとのこと（内容不明）。
- ・彼と同様、コミュニティ担当の DRDR 職員は、同県内に5名配属。
- ・主な業務は「水管理」（農民組合メンバーへの指導。例えば Federation の年次計画策定や実行計画の支援など）、またコメなど農業の問題に対する解決、助言も行うとのこと（昨日、品評会用のコメのサンプルを収集に村落を回ったとのこと）。
- ・DRDR には毎月報告義務があり、DRDR 本局に提出している模様。しかし、会合は定期的にはないとのこと。
- ・移動手段はバイク（DRDR が供与）→なお定期的な燃料代配給はないようで、コメのサンプル収集など DRDR が要請する業務があるときに支給されるとのこと。
- ・研修受講経験は過去5年間全くないとのこと。農民に指導するといっても、特に何か技術を伝授するといったことではない模様（通訳からのコメント）。

<同コミュニティの特徴>

- ・生活は同県内で、標準、平均的。しかし、かなりの篤農、裕福な農家がいる（50ha 以上の土地保有者もいる）。
- ・問題点は、土地登記（多くの農家がまだ紛争中で、登記まで至っていない。よくあるケースは、ある人物が自分の世襲した土地を、1人でなく2人に同時に売ってしまう場合。→解決策を聞いたところ、土地登記局を設立して、調停に入ることが必要と回答）。

<要望>

- ・コンピューター操作方法（なお彼のオフィスには電気もきておらず、自家発電のみ。コンピューターもない）
- ・技術（農業に関する新しい技術、詳細不明）

<その他>

- ・インドネシア人専門家の活動やデモンストレーションについて、知っているか尋ねたところ→一度、コンポストのデモンストレーションが彼のオフィスの前であったので、飛び入り参加したとのこと（その際に、冊子を何冊かもらったとのこと）
- ・CMS との関係は全くない。

（所感）

もともと普及担当ではないので仕方がないが、コミュニティとの接点がありません。農業の専門でもなく研修受講経験もないなど、本プロジェクトとの関連は現時点ではあまりない。水利組合強化などでは関連が出てくるかもしれないが、知識、経験をそれほど持っていない模様。

訪問日時：5月16日（金）13:30～14:30

訪問村落：Antanandara 村（Fokotany）の Idem という集落。コミューン名はムララノクロム（県庁から約30分）

インタビュー者：松本（調査団員） 通訳；Ms. Raminoson Miora Fanomezantsoa Kajy

同行者：同コミューン担当の DRDR、District オフィサー（Mr.Rivomanjaka）が同行。

インタビュー先：Mr.Rakotondrasoa（通りすがりの農民を捕まえてインタビュー開始）及び隣の肉屋の夫妻（計3名）

<村落基礎情報>

- ・ 同村の特徴＝移住村落（多くは70年代に移住し、開墾してきた）。
- ・ 人口は250世帯、約1,000人（女性のほうが男性より多い）。
- ・ 部族は、Sihanaka（シハナカ）。
- ・ 政府役人は誰も居住なし。政府からは1年に1回程、DRDR 技術者がきて、農地で技術（栽培ほか）の指導がある。
- ・ 他の支援として、組合メンバーには、NGO による肥料の供与があった（組合組織のメンバーのみが供与された）。
- ・ 農民組織（Association）はいくつかあり、村落には3つある（コミューン内には22あり）→村落内でまだ加入者少ない様子（加入しない理由はお金の問題ではなく、意見の相違：血縁関係？）

<農業事情>

- ・ 主要作物はコメのみ。冬季栽培は高台（Upland）の土地に、キャッサバ、豆、野菜他（自家消費）。
- ・ 今年の収穫はよい（肥料投入）→NPK&Urea 使用。ただし収穫中で生産量はわからず。
- ・ 昨年の場合、収量4.5t/ha（農民の場合、土地28haあり、水不足の場合、1/3の土地しか灌漑できず＝約9ha。なおUplandにも0.5haあり）、土地登記済み。
- ・ 収入源の中心は、コメ→篤農がトラクターで買いにくる（仲介人よりは高く買ってくれるのと、毎年の慣習）
- ・ 当村落だけが、PC23 地区域内に村落がある。
- ・ コメの栽培品種は、“MK34”を栽培。→他の品種も地域内で導入、あるいは実証されているようだが、自分はまだ導入、購入していない→新品種には興味はあるが、まだ成果がいいのはわからないのと、少量の種子でなく、自分の場合、量がかなり必要なのでまだ導入していない。→CMSで種子を購入したこともある。
- ・ 水不足が問題。さらに施設の維持管理を誰もしないこと。→農民組織＝水利組合があるものの、維持管理はうまく機能しておらず、また施設全体をカバーできていない。
- ・ 栽培技術は、土地によって相違するが、移植するなどSRA農法。
- ・ 小型トラクター所有、また労働者も運転のため7～8名、移植や収穫期に30名を雇用。
- ・ 土地の生産性向上のため、均平化など、まだまだ土地改良が必要と思っている→また、何より水の重要性から施設の補修・改修が重要になってくる。→政府に望むことは、施設の改修（技術面の要望は特になし）。

（所感）

インタビューした農家が28haも土地を所有し、季節労働者も雇用するという篤農家であった。DRDR 職員にも後で聞いたが、かなり貧富の差は大きいようで、小型トラクターを何台も持ち、比較的大規模な経営を行っている農家から土地なし層までその格差は大きいようである。（20ha以上の農地を持つ農家も少なからず存在し、そのすべてが4t以上の収量を上げているとのDRDR 職員の回答あり）。よって、本事業においても、ターゲットをどこに置か見定めたいうえで、アプローチや活動を絞っていく必要がある。

訪問日時：5月18日（日）15:00～17:20

訪問村落：Antanimena 村（Fokotany）の Ampanefy という集落。コミューン名はムララノクロム

会場：幹線道路沿いにある学校の敷地にて。

ファシリテーター：Ms. Raminoson Miora Fanomezantsoa Kajy（通訳者）+Ms. Sylvia.

指導者：松本（調査団員）

同行者：同コミューン担当 DRDR の District オフィサー、調査団：時田、溝江

FGD ワークショップ参加者：11名（男性8名、女性3名）

<参加者情報>

- ・ 居住地域：会場のすぐ近くに居住（同じ Ampanefy 集落居住。参加者がお互い妻一夫、義兄弟他、すべて血縁、親戚関係）。
- ・ 全員、組合の代表あるいはメンバー（コメ栽培女性グループ、男性グループ）→土地保有者
- ・ 主な収入：PC23 地区でコメ。そのほかは 野菜、キャッサバ、メイズ、豆など栽培。収入のほとんどはコメ。
- ・ ほとんどが伝統的農法。
- ・ 参加者のその他情報をまとめると以下のとおり。

参加者	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
性別	男	女	女	男	男	男	男	男	女	男	男
農法	L	R+L	S	?	L	R	R	L+R	R	-	S
灌漑面積	13	4.0	5.0	?	1.0	2.5	2.0	3.0	5.0	1.5	4.0
米収量	3～4t/ha										
組織員	●男	●女	○2.0	●男	●男	●男	●男	○男	●女	●男	○男
居住	近所										

<農法>農法は伝統的農法のようなであるが、栽培方法は、次のとおり分類。L=Liner, R=Random, S=SRI

<面積>耕地面積で単位=ha。平均3～5haの灌漑地保有のようだが、人に貸しているのもあるようで、実態はよくわからなかった。

<灌漑区分>L=Lowland, U=Upland。ちなみに全員が中心は Lowland のとの答えだが、Upland も大小所有している模様。

<組織員>何らかの組織（組合）に参加している人は○。なお●は組合代表あるいは委員会メンバー兼務。

<コメの問題点>

- ・ 雨の降りすぎ→耕作地の洪水
- ・ 灌漑用の水の不足（SOMALAC 時代にはなかった）
- ・ 用水の維持管理の必要
- ・ 今の労働力では、灌漑地区内のすべての用水維持管理をカバーできない。
- ・ 農機具、種子、肥料などの投入財の高価⇔収入は低い→コメの価格の低さ
- ・ 低い品質の種子（過去5年間同じ種子利用）→栽培品種は、MK34、ジャポネ、SEBOTA（フランス企業から）、ローカル種子の大きく4つの種子→優良・選定種子は1kgだが、低い種子だと5kgも購入可能（種子によって大きく価格相違）
- ・ PC23 地区へ通うのに道路状況が悪い（自転車で2時間かかる人もいる）
- ・ 肥料の高い価格（NPK、Urea、DAP 他）1kg=1,300Ar（NPK）、1,600Ar（DAP）、1,400Ar

(Urea)

- ・ クレジットの利子が高い→さらに、“Community granary” (コメ保管倉庫) 機関が高いコメ保存手数料を要求 (ムララノクロムに存在する模様)
- ・ コメの販売価格が低い (バイヤーに対して)
- ・ 気候の変動が大きい。例えば雨の降る時期が遅い→移植の遅れ→洪水→低い収量

<米の品種> *二期作を今、挑戦中 (品種は IR64。ただし収量低いとのこと)

<なぜその品種を選んだか (嗜好理由) >

(MK34 の場合) = 生育期間長い品種

- ① 高い収量
- ② 高い販売価格
- ③ ニーズが高い
- ④ 土壌に 1 番適切な品種
- ⑤ 気候変動にも対応可能→11 月に移植 (他より早い)
- ⑥ よい食味
- ⑦ (不利な点) 生育期間が長い
- ⑧ (不利な点) 降雨が必須 (二期作には不適)

(SEBOTA の場合)

- ① 旱魃に強い (水が少なくて済む)
 - ② 生育期間が短い
 - ③ 収量が MK34 より高い (8~12t/ha も可能)
- (以下、不利な点)
- ④ 土壌状況に適しているのかどうか不明で将来に不安がある (調査分析必要)
 - ⑤ 市場では安い (MK34 の約半分の価格)
 - ⑥ 多くの肥料量が必要 (最低 300kg/ha)
 - ⑦ バイヤー、仲介人の価格コントロール (低い価格設定)
 - ⑧ PC23 地区にはあまり適していない (水管理の不適切さ。なお自分の畑では水管理可能で適切)

<情報・技術を誰から得ているか? >

どんな情報=価格、コメの栽培方法や殺虫剤、肥料の情報も。

技術=コンポスト、SRI (種子、肥料、貯蔵システム)、直播方法、種子生産、肥料などのデモンストレーション

- ・ Association (農民組織)
- ・ 農家同士 (いかなる情報)
- ・ NGO (TAFSA、ANAE) → 肥料、殺虫剤の使用法・ノウハウの提供、技術の研修、デモンストレーション
- ・ 米バイヤー
- ・ 投入財供給 (販売人)
- ・ ラジオ (毎週) → 多忙でないときに聞く
- ・ DRDR 職員によるワークショップ
- ・ ラジオ

<投票ランキング>

一番信頼できるリソースは何か?

	①農民組合	②農家同士	③NGO	④販売人	⑤ラジオ	⑥DRDR	計
投票結果	7	7	9	6	3	1	33

<投票理由>

- ・ NGO＝適切な技術を持っている、圃場まで来てくれて、デモンストレーションしてくれる、よく問題を知っていて適切な助言・指導をしてくれる、肥料・殺虫剤の使用方法を知っている、ずっと農村にいる（アクセスが容易）
- ・ 農民組合＝農家同士で経験や知識の共有、意見、情報交換
- ・ 農家＝お互いに必要な情報や技術を交換

(所感)

以上の結果からまず言えることは、農民は情報や技術を、自分に近い人や機関から得ていることがわかる。

農民組合＝農民は、ほぼ同じリソースだが、今回の参加者同士が皆親族関係にあるようなので、バイアスがかかっているものの、一番身近な存在と言える。また NGO がもっとも投票率が高かったのは、理由を見てわかるように、自分たちにはない技術、情報を持っており、かつ“適切”なアプローチを歓迎していることである。また逆に、今回 DRDR 職員がオブザーバー参加しているのにもかかわらず、投票結果として表れた DRDR の投票率の低さは何を意味しているか、熟考の必要がある。

<米増産のための施策、アイデア>

- ① 施設改修の必要性
- ② SRI 技法
- ③ 村落を担当してくれる Permanent な技術者（例えば過去、世界銀行 PNVA でアドバイザーを配置してくれたように）の必要性
- ④ 農民銀行の設立
- ⑤ PC23 地区の土地改良（均平化ほか）の必要
- ⑥ コメ価格をもっと高くする（バイヤーの価格は低く、Cooperative などの組合で共同販売も必要）

<次の収穫に向けて何ができるか、何をしなければならないか>

- ⑦ 農民銀行の設立（OTIV や CECAM といったマイクロファイナンスではなく）
- ⑧ Cooperative の設立
- ⑨ 種子、肥料をもっと低い価格にする（DRDR や Cooperative を通じて）
- ⑩ 新しい技術（SRI や SRA）や水管理を実施←技術は NGO や他の農民から伝授してもらいたい、水管理は頭首工や用水路の補修が必要で、DRDR あるいはインドネシア人専門家による指導が必要

(所感)

ファシリテーターを通じて、未来の希望ではなく、コメ増産に向けて自分たちが何をしなくてはならないかと問いかけたはずだが、上記のとおり、回答はどれも中長期で、かなり楽観的な展望であり、どれもすぐにできるものではなく、何より自分たち農民で解決できるものが1つもない。増産にかかる課題や問題は明らかではあるものの、外部依存の傾向が強く、かつ解決の糸口や実際のアイデアは全くないとの感想を持った。

通常、優良種子をもっと増やしたい、安価でできる肥料の作り方、あるいは共同で化学肥料を購入する、ポストハーベストにかかる技術指導を受けたいなど、具体的かつ前向きな回答がいくつ

か出てくるものだが、今回、どれも他人任せの回答多かった。組織強化の重要性は明らかではあるものの、では誰が組合を運営していけるのか、何より水利費さえ徴収率が低い状況でいかに組合による活動ができるのか、組合員が自覚を持っているのかなど疑問点がかなりある。

農村調査
＜ヴァキナカラチャ県＞

訪問日時：5月22日（木）10:10～10:50（調査団）¹

訪問村落：アンチラベII郡（district）Mananduna（Chief Town）：県庁から約30分、約25km
インタビュー先：連合会（Federation）会長、連合会農業担当エージェント²

インタビュー者：松本（調査団員：記録）、通訳：Ms. Raminoson Miora Fanomezantsoa Kajy、
Ms. Andrianarivonjatovo Sylvia

同行者：（先方）同 District³担当の DRDR の District オフィサー（Mr. Andrianaina Jacob）、Ms.
Raktoarisoa Hanitra Silvia（Assistant, DRDR）

（当方）月井専門家、田澤企画調査員、調査団：時田、溝江

＜農業関連スタッフ＞

- ・ 同行した District オフィサーによると、DRDR 雇用の農業スタッフが、コミュニケーションに彼同様、何人かいるとのこと。同県内では、1名のスタッフが1～3カ所のコミュニケーションをカバーしている様子で、一応、全コミュニケーションをカバーできる体制はある模様。インタビューによると、こうした DRDR 雇用の農業スタッフは、例えばアンチラベII郡には5名が配置されているとのこと。
- ・ 一方、連合会雇用のスタッフが今回のインタビュー先の連合会（Federation）には5名おり、1名は農業（米）担当で、その他の担当者は、ジャガイモ、シルク、家畜、手工芸に従事している（「アドバイザー」という位置づけではなく、「指導員（仏語で Animateur）」という役割を担い、農民の意識改革を主に行っている。技術者ではない様子）。

＜連合会の概要＞

- ・ 同連合会は、75の組合（association）を束ねる組織であり、連合会はフランスをはじめ様々な NGO から、研修などの組織強化の支援がある。加盟メンバー数は1,200人。→傘下に8つの委員会がある（農業、家畜、女性&手工芸、青年、教育&保健、クレジット、環境など、様々な農民組合活動がある模様）
- ・ 同連合会の趣旨は、メンバーである農民の生産向上（国の貧困削減の政策にも沿っているとの説明）。
- ・ 参加費は、2,000Ar/各 Association/年（参加費の徴収率は不明）。連合会長は2～3人の候補者から選ばれる（任期は不明）。
- ・ 主な活動は、Association 間の調整・運営、水管理調整（年次総会で、メンバー代表間で水供給時間を決定。なお、同地域での主要作物は、コメ、ジャガイモで、種子も生産（さらに種子生産の研修もあり）
- ・ 研修では栽培方法として、SRI の指導を受けている（同地域は限られた耕作地であり、農機具の導入も限られることから、SRA が一般的との説明もあり）。
- ・ 連合会の課題、要望＝施設の改修、拡大した灌漑地域への水供給（施設の改修、拡大）、機材と肥料の共同購入（肥料は農民に配布し、収穫期に資金回収を計画）⁴、優良種子の購入、CDR（農村開発アドバイザー）の配置（農民への技術アドバイス）、農民銀行

1 時間の制約と効率化のため、日本人調査団からは連合会の概要把握と翌日のアポの確認に止め、聞き取り項目を通訳に指示し通訳2名のみで2時間ほどインタビューを実施。→通訳のメモを元に、本文章を作成。

2 連合会長によれば、コミュニケーションが食事手当と自転車供与を行い、同エージェントの業務として、農家のモニタリング（技術状況）、クレジットの融資と回収、クレジットの運営などを行っているとのこと。

3 同県内に7つある郡（District）のうちの1つ。同 District 内には、コミュニケーションが20、村（fokotany）が200ある。なお、連合会のある Mananduna はこの辺りの中心地区で、傘下に11の村がある。

4 年間10万Arの融資事業を実施中（月2%の利子）とのこと。

ほか。

<他機関からの支援状況>

- ・ フランス NGO (Anjou Association) から機材供与 (太陽光発電や書籍、学校用教材など) あり→当 NGO はフランスにある農民組合とのこと。
- ・ CARITAS=教会系 NGO で、道路の整備や稲作指導 (詳細内容不明)
- ・ Ramilamina=欧州の NGO で、農民への研修 (家畜飼育、稲作指導など) →講義と圃場でデモンストレーション (15 日間) →既に 190 名の農家が研修受講したとの説明 (研修は無料) →主に組織強化、貧困層への能力強化支援など。

<DRDR との関係>

- ・ 連合会として、MAEP 傘下にある DRDR と会合あり。例えば、連合会を通じて農民が必要としている研修を DRDR に提案し、その結果 DRDR が実施 (例えばコンポストや SRI 研修) するなど←ただし、実際に研修を行った実績は不明。
- ・ DRDR は連合会にバイクを供与。またラジオを通じて情報提供や技術の普及を行ってらっている (毎週、農村開発に関するラジオ放送がある模様)。

<同地域の特徴>

- ・ アンチラベで最も稲作が盛んな地域で、穀物倉庫 (通称「サイロ」) 地域と呼ばれている。
- ・ 農家は早栽耕期を行い、11 月には 1 期目の収穫を行い、3 月には 2 期目の種まきを行うとのこと。
- ・ 水利組合も連合会傘下にあり、3 つの用水路・取水工 (うち 1 つは灌漑用) があり、水利組合が管理している様子。
- ・ コメ以外に、冬季栽培作物として豆、ジャガイモ、大麦、豆、家畜が盛ん。
- ・ コメの収量は、平均 2.6t/ha とのこと (具体的な数字が示されてはいるものの、信憑性は不明)。なお、灌漑面積は 1,100ha (連合会がカバーする灌漑地域)。
- ・ コメの品種は、灌漑用として Laviera (90 日生育)、X265、FOFIFA160 (農家はあまり関心なし)。Upland 用として Ranomainty Ambatofoty というローカル種と、FOFIFA152-161 あり。
- ・ コメの価格として、種子購入に 1,200Ar/kg、一方、コメ販売価格は 350Ar/kg とかなり差がある模様。コメは、村で売る場合と道路や町まで運ぶ場合と 2 とおりあり。
- ・ コメ等のための倉庫を連合会で管理。精米機もある様子。
- ・ 種子は各農家で増殖しているが、4 年毎に FOFIFA や民間種子販売業者から優良種子を購入しているとのこと。

(所感)

連合会だけあって、かなり広範囲な活動を行っている様子で、かつドナーからの支援もあり、裕福な様子 (連合会長などは、正装でインタビューに参加)。

<地域の基本情報>

- ・ 人口は 1.2 万人 (45%子供、30%女性、25%男性) でほとんどの農民は自分の土地を所有。
- ・ 教育レベルは小学校卒業。教会系の中学校や高校ができて教育状況は変化しつつあるとのこと。
- ・ 保健センターが 2 カ所あるが、1 カ所はまだ機能していない。
- ・ 水ポンプがあるが、コミュニンの一部をカバーするのみ。
- ・ フランスの支援により太陽光 (ソーラー) パネルが設置され、事務所周辺での電化及び携帯電話使用が可能となり変化あり。

<村落の問題>

- ・ 農機具の不足＝SRI など新しい農法を取り入れたいが、農機具の不足が問題（当コミュニティで 1 農家のみクボタトラクターを保有している）、農機具として、除草、耕作、脱穀用が希望。
- ・ 優良種子の不足（購入するのにお金がないこともあり）。
- ・ 水管理＝インフラ整備の必要性（既に 30 年経た施設）、3 コミューンをカバーする取水工ながら全体の 1/3 しか水利組合は維持管理できていない。
- ・ 洪水の問題＝雨期の水氾濫（排水の問題から）。
- ・ 資金の問題＝投入財購入の制約。
- ・ 天候の変化＝降雨量の不足、ひょうなど。